

Journée d'étude des politiques de l'enfance et de la jeunesse

6 mai 2015, à Sciences Po et au CESE



Compte-rendu des débats

Compte rendu réalisé par Pauline Bruant

Cette journée était organisée conjointement par le LIEPP (Laboratoire Interdisciplinaire des études des politiques publiques) et le CESE (Conseil économique social et environnemental). Cette journée visait à mieux comprendre les problèmes des enfants et des jeunes dans notre société, à évaluer l'efficacité des efforts et des politiques qui leur sont destinés, et à débattre des orientations nouvelles à penser et mettre en œuvre. Elle se voulait être un moment de mobilisation collective de différentes expertises, de nombreux acteurs sociaux et politiques, par et pour la jeunesse.

La journée était divisée entre les différentes tranches d'âge de la jeunesse. L'après-midi était plutôt axée sur les 16-30 ans, alors que la matinée se concentrait sur les jeunes enfants. Le Président François Hollande est ensuite venu conclure la journée au CESE par un bilan sur les acquis et les projets de son mandat à propos de la jeunesse.

1^{ère} Partie - Accueillir les jeunes enfants dans les meilleures conditions, préalable à la lutte contre les inégalités héritées

9h00 – 10h30, Sciences Po, amphithéâtre Chapsal.

Président de séance et discutant : **Antoine Dulin** (Scouts et Guides de France, CESE)

Bruno Palier (LIEPP, CESE) et Hélène Périvier (OFCE) « Egalité homme femme, investissement social... Pourquoi l'accueil de la petite enfance est si crucial ? »

Bruno Palier : Le LIEPP organise des recherches évaluatives des politiques publiques et contribue au débat public. En alliant la recherche et la participation dans l'espace public, le LIEPP tente d'enrichir le débat et ainsi d'améliorer la décision publique.

Bruno Palier a co-écrit avec Bernard Gazier et Hélène Périvier un ouvrage intitulé « Refondre le système de protection sociale » publié aux presses de Sciences Po¹.

En introduction, il faut noter que les politiques sociales visant à émanciper les individus, doivent s'inscrire dans la continuité du cycle de vie des individus : de la petite enfance, à la jeunesse, à l'entrée sur l'emploi etc. Le programme de cette journée se divise en tranche d'âges cependant il faut réfléchir aux effets cumulés d'un accompagnement continu.

Hélène Périvier : Beaucoup d'argent est aujourd'hui investi en France dans la jeunesse. Le manque de résultats provient sûrement de ce manque de continuité, de la trop grande ponctualité des dispositifs.

Cette intervention vise les très jeunes enfants de 0 à 6 ans. L'accueil de cette tranche d'âge soulève *plusieurs enjeux*:

- l'enjeu de l'égalité entre les hommes et les femmes puisque ce sont les femmes qui effectuent le plus souvent les tâches familiales. L'accueil des jeunes enfants permet ainsi d'externaliser cette tâche du foyer, contribuant donc à l'émancipation des femmes.
- l'enjeu d'égalité sociale entre les enfants eux mêmes et entre les zones du territoire.

Quel bilan pour la France ?

- L'existence de la maternelle place la France dans une très bonne position par rapport aux pays de l'OCDE. La pré-scolarisation reste non obligatoire mais est très répandue. Elle est financée par l'impôt principalement.

- Cependant, de 0 à 3 ans moins de la moitié des enfants sont accueillis dans des structures extérieures (assistance maternelle, crèches etc.) Alors les mères doivent souvent s'occuper des enfants par elles mêmes en s'appuyant sur des processus discriminatoires tel que les congés maternités. Ces structures pour les très jeunes enfants sont financées par l'Etat, les collectivités territoriales et les parents.

Il existe donc une césure très forte entre les 0-3 ans et les 3-6 ans : une partie est prise en charge par l'Etat l'autre non. Les collectivités territoriales sont réticentes à s'engager dans la construction de crèches qui sont des projets de long terme, à risque et ce malgré le soutien de l'Etat, de la CAF.

¹ GAZIER, Bernard, PALIER, Bruno, PÉRIVIER-TIMBEAU, Hélène. *Refondre le système de protection sociale : Pour une nouvelle génération de droits sociaux*. Paris : Presses de Sciences Po, 2014. 222 p. (Nouveaux Débats).

À partir du moment où dans les années 2000 les enfants n'ont plus été scolarisés de 2 à 3 ans, le problème de gestion de ce flot d'enfants plus pris en charge par l'Etat est apparu.

Cependant il ne suffit pas de re-scolariser les 2 à 3 ans : cette politique ne permettrait pas d'accompagner le développement cognitif de l'enfant. L'accueil n'est pas adapté à leur âge : certains sont scolarisés trop tôt et d'autres trop tard. Une refonte totale du parcours pour offrir un accueil adapté à l'âge est nécessaire. Pour cela une réconciliation est à opérer entre l'Etat et la branche famille, et entre ces tranches d'âge pour obtenir de la continuité dans la prise en charge des jeunes enfants.

Le « service public de la petite enfance » a été la solution proposée dans le livre écrit avec Bruno Palier. Ce service est à construire en partenariat avec l'école élémentaire. Le mythe du libre choix du mode de garde est difficilement finançable et réalisable. Dans les faits un choix s'impose aux parents. Il faut s'entendre sur un parcours unique sur le modèle des pays nordiques.

Olivier Thévenon (INED, OCDE) « Evaluation des dispositifs d'accueil de la petite enfance en France »

L'évaluation des dispositifs d'accueil est un sujet très vaste qui nécessite une comparaison internationale à la fois qualitative et quantitative.

Ces dispositifs d'accueil sont dans la plupart des pays à l'intersection de plusieurs thématiques, de plusieurs objectifs : le bien être et le développement des enfants, la lutte contre les inégalités scolaires, l'aide à la conciliation entre le travail et la vie familiale (emploi des femmes, égalité hommes/femmes, lutte contre la pauvreté des familles, encouragement de la fécondité). L'objectif de réduction des inégalités est aujourd'hui central, bien que ces dispositifs d'accueil se soient dans un premier temps développés dans le cadre de politiques du marché du travail.

Comment évaluer ces politiques ?

Plusieurs facteurs sont envisageables. On peut comparer les efforts des différents pays pour accroître la qualité des services, les conditions de travail du personnel, le programme éducatif, la gouvernance du système. On peut aussi évaluer les effets de cet accueil de la petite enfance, ou encore les efforts pour permettre l'accès aux différents modes d'accueil.

Pourquoi évaluer ces politiques ?

Il s'agit souvent de responsabiliser les acteurs. Un autre objectif plus pratique est aussi d'améliorer les services aux besoins des enfants pour in fine permettre d'améliorer leur bien être et/ou leurs conditions d'apprentissage.

L'effort dirigé à l'accueil de la petite enfance tourne autour de 3,8 à 4% du PIB en France. La France se place au niveau des pays nordiques en terme d'investissement relativement à son PIB. Différents groupes de politiques familiales sont distinguables au sein des pays de l'OCDE. La France possède néanmoins certaines *spécificités*.

- Tout d'abord la thématique de conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle a toujours eu une importance majeure en France. Ce mouvement s'inscrit dans une rhétorique de liberté du choix : entre le travail et la prise en charge

des très jeunes enfants, mais aussi entre différents modes de garde (du moins en théorie).

- La spécificité française est aussi de prévoir un accueil dès trois mois alors que généralement cet accueil est disponible à un an dans les autres pays (malgré un recul de cet accueil précoce depuis les années 2000).

L'objectif réaffirmé récemment est celui d'une augmentation des capacités d'accueil, et surtout d'accroissement de l'accueil des enfants des familles pauvres en leur réservant des places.

Depuis les années 1990, l'offre globale s'est accrue principalement par l'essor des places offertes par les assistantes maternelles. Depuis le début des années 2000 la part des enfants gardés par les parents a diminué surtout au bénéfice des assistantes maternelles.

Une spécificité française en voie d'érosion ?

En réalité, l'accès aux différents modes d'accueil est très stratifié sociologiquement. Par exemple, seuls 8 % des enfants les moins aisés recourent principalement à un mode de garde non familial (crèches, assistantes maternelles, gardes à domicile), contre 68 % des plus aisés. Les trois quarts du complément de libre choix d'activité (CLCA) sont versés à des familles ayant un niveau de vie inférieur au niveau médian. Par ailleurs on assiste à une chute de scolarisation des enfants de deux ans depuis les années 2000.

La France fait encore partie des pays qui dépensent le plus relativement au PIB, dépenses bien réparties d'ailleurs entre 0-3 et 3-6. Cependant la *dépense absolue* par enfant, surtout pour les *moins de trois ans*, n'est pas si importante que ça en France par rapport aux pays nordiques. Ce retard français dans la très petite enfance est problématique. Les études montrent que l'investissement précoce dans la petite enfance a des effets cumulatifs et dynamiques sur le développement de l'enfant, et ses opportunités en tant qu'adolescent ou jeune adulte. En France, peu d'évaluations existent sur cet investissement. Cependant les quelques études sont sans équivoques sur le bénéfice de l'accueil de la jeune enfance. L'école maternelle semble réduire (faiblement) le risque de redoublement du CE2 (Caillé et al., 2001; Goux et Maurin, 2010). De même une entrée à l'école maternelle à 2 ans au lieu de 3 a un effet positif sur le développement cognitif à 6 et 12 ans (capacité de lecture, de compter), et sur la « sociabilité » (Fougère et To, 2013).

Comment est perçu le dispositif dans les forums internationaux ?

Différents thèmes centraux apparaissent :

- La continuité de l'accès durant la petite enfance est essentielle et ne se conçoit qu'avec une cohérence tout au long du parcours qui permette d'accompagner le développement particulier de chaque enfant. Cela implique une continuité du personnel, alors qu'actuellement le personnel est très segmenté entre les 0-3 ans et 3-6 ans.

- Le développement total de l'enfant vise à englober le développement cognitif mais aussi non-cognitif : social et émotionnel. Par exemple les conflits entre enfants doivent être mieux pris en charge.

- L'accueil doit aussi fournir un accompagnement des familles puisque les problèmes de la famille touchent les enfants. Les expériences américaines montrant que cet accompagnement des parents est possible, dans leur recherche d'emploi, dans les problèmes sociaux ou de santé par exemple. Cela demande une coordination plus grande des différents dispositifs sociaux.

- La coordination entre les deux facettes de 0-3 puis 3-6 ans est le principal axe à améliorer. La segmentation a deux inconvénients : elle empêche la continuité en terme de financement et de localisation. La très petite enfance se trouve souvent moins bien lotie que l'accueil pré primaire. Cependant la réforme ne peut venir d'une simple absorption totale de la très petite enfance par l'école maternelle qui pourrait aboutir à une scolarisation trop précoce qui ne serait pas souhaitable pour les enfants.

En conclusion, il est donc nécessaire de s'orienter vers une réflexion basée sur des évaluations de la qualité de l'accueil axée davantage sur la notion de développement complet de l'enfant, considérant les besoins des enfants et des parents, et offrant une palette de services mieux intégrés.

Denis Fougère (CREST, LIEPP) « Le plus tôt est-il le mieux ? Les effets des dispositifs d'accueil des jeunes enfants sur leur développement cognitif et non-cognitif »

Dans un objectif de développement total des enfants (cognitif et non cognitif), accueillir le plus tôt les enfants est-il souhaitable ?

Le débat de l'égalité hommes/femmes, de l'égalité des familles a peut-être trop souvent occulté le débat sur l'effet de cet accueil sur le développement des enfants. Ce second débat a éclot dans les années 1960 aux Etats Unis dans le contexte de la lutte contre la pauvreté. La France est très en retard sur les études de l'effet de l'accueil de la très petite enfance sur le développement ultérieur. Cette communication vise à délivrer un bref aperçu des travaux empiriques conduits par des économistes à l'international, et dans une moindre mesure en France.

- Les travaux nord américains

Le Perry Preschool Program conduit entre 1962 et 1967 a été le plus analysé. La méthodologie consistait en des groupes de traitement et des groupes de contrôle composés de familles très défavorisées généralement issues de la communauté afro-américaine. Le suivi mis en place auprès d'enfants entre 3 et 4 ans était très intense, avec un encadrement très serré des enfants mais aussi un suivi des parents. En pratique 2h30 de programmes éducatifs étaient dispensées chaque matin, 5 jours par semaine, 8 mois par an par des enseignants certifiés. Cet accompagnement se faisait à hauteur d'un enseignant pour six enfants. Chaque semaine, une rencontre de 1h30 entre l'enseignant et les parents à leur domicile avait lieu pour faire le point sur les progrès et difficultés de l'enfant. L'expérimentation a suivi les enfants sur le très long terme, durant presque quarante ans. On a donc pu étudier leurs résultats scolaires mais aussi leur employabilité. Au départ les concepteurs de ces projets visaient à améliorer le développement non cognitif des enfants (susciter la curiosité, réduire l'anxiété, favoriser les échanges, apprendre à se concentrer, savoir exprimer ses attentes, etc.) et non pas à améliorer leur développement cognitif. Cependant les résultats ont montré une amélioration des résultats scolaires et de l'employabilité: une année de plus d'études (11,9 contre 11 années entre les groupes de contrôle et de traitement), une obtention plus fréquente du diplôme de fins d'études secondaires (65% contre 45%), un salaire médian plus élevé de 42% à 40 ans. Le cognitif et le non cognitif au cours de la petite enfance sont donc très reliés.

Un autre programme de ces années là est le Head Start Program. C'est un programme de plus grande ampleur, non expérimental, mis en place à partir de 1965. Il concernait des familles défavorisées. Ce programme était moins intensif que celui décrit

précédemment : l'accueil était dispensé à temps partiel, 34 semaines par an par des enseignants non certifiés. L'encadrement se faisait à hauteur d'un enseignant pour 10 enfants. Les effets observés furent beaucoup moins durables particulièrement pour les enfants n'ayant intégré le programme qu'à partir de 4 ans.

- *Les travaux européens (nordiques principalement)*

Pays-Bas : selon Leuven, Lindahl, Oosterbeek et Webbink (2010), un accès plus rapide à l'école maternelle (possible à partir du 4ème anniversaire) améliore les capacités cognitives des enfants des familles défavorisées.

Royaume-Uni: Apps, Mendolia et Walker (2012) trouvent que l'accueil préscolaire des très jeunes enfants (dans des nursery schools) a des effets positifs sur leurs résultats scolaires au collège (entre 11 et 16 ans).

Norvège: résultats confirmés par Havnes et Mogstad (2010) selon qui les effets à long terme (au-delà même du collège) seraient très significatifs.

Danemark: Datta Gupta et Simonsen (2007) trouvent que l'accueil des très jeunes enfants dans les structures d'accueil collectif (crèches, écoles, etc.) a des effets positifs sur leurs compétences non-cognitives à 7 ans

Allemagne: Felfe et Lalive (2014) obtiennent un résultat encore plus précis : la fréquentation des structures d'accueil collectives améliore les aptitudes non-cognitives mais aussi cognitives à l'entrée en CP, et profitent principalement aux enfants dont les parents sont peu éduqués ou immigrés

Les études ont donc globalement montré un effet *durable* de l'accueil de la petite enfance au moins jusqu'au collège. Les résultats montrent que ce sont principalement les enfants les *plus défavorisés* dont les parents sont moins éduqués ou immigrés qui bénéficient le plus des effets bénéfiques.

- *Les études françaises*

En France les études manquent sur les effets comparés des différents modes d'accueil. Deux études sur la scolarisation précoce (dès l'âge de deux ans) ont été réalisées à l'aide d'un panel d'élèves de la DEPP rentrés en CP en 1997.

La première, réalisée par Caille et Rosenwald (2006) et citée dans un rapport sénatorial, conclut que la scolarisation à deux ans a « un bénéfice scolaire très relatif et peu durable ».

Ce même panel a été réexaminé par O. Filatriau, D. Fougère et M. To dans une analyse tenant compte de la contrainte de place dans les écoles maternelles et des caractéristiques de la famille de l'élève et de sa zone de résidence. Cette nouvelle analyse conclut à des effets sur les résultats scolaires positifs et qui perdurent jusqu'à l'entrée en sixième.

Cependant cette scolarisation qui était une spécificité française tend à se tarir depuis les années 2000.

- *Quelle convergence de ces résultats ?*

Pour autant que le personnel de ces structures soit qualifié et suffisant, les résultats sont concluant en faveur d'un impact positif de l'accueil dans des structures collectives de la petite enfance :

- des aptitudes non cognitives des enfants au moins jusqu'à l'entrée en cycle élémentaire
- de leur capacité cognitive au moins jusqu'au collège

En France la scolarisation ayant été la seule étudiée, elle est le seul domaine où l'on peut conclure à un impact positif sur le développement des enfants.

La comparaison de ces différentes études internationales permet aussi de mesurer l'efficacité des différents contenus de programmes d'éveil

Pour conclure avec les préconisations de Hubert Montagner : il faut créer des passerelles entre la crèche et l'école pour mieux s'adapter au rythme de l'enfant et assurer une continuité dans l'accueil.

Questions et réactions

1) Pourquoi la France s'est-elle fait dépasser par les pays nordiques dans les classements de l'OCDE sur les dépenses pour la petite enfance ?

Olivier Thévenon : Il faut considérer le numérateur et le dénominateur puisque ce sont des dépenses relatives au PIB. Suite à la récession, la chute des dépenses en proportion du PIB a été plus importante en France que dans d'autres pays comme le Danemark. Cependant la France fait toujours partie des pays qui investissent le plus dans la petite enfance en général.

Bruno Palier : les dépenses s'apprécient aussi relativement à l'accroissement naturel. Or la France a eu une augmentation du nombre d'enfants plus importante que beaucoup de pays nordiques.

2) A propos des familles défavorisées, comment mettre en place des incitations pour que ces familles mettent leurs enfants dans ces structures de prise en charge de la petite enfance ? Cela devrait-il être pris en charge au niveau européen pour essayer de réduire la stratification sociale de l'accueil des petits enfants ?

Hélène Périvier : Le prix de la prestation est déterminant. Cependant les dispositifs, au delà du prix, sont globalement moins utilisés par les familles défavorisées, même quand des crèches sont mises en place dans des zones défavorisées. Il existe une tension entre ce que les parents souhaitent pour leurs enfants et la meilleure socialisation des enfants. Le plus souhaitable serait donc d'aller vers des programmes universels qui permettraient plus de mixité.

3) Serait-il envisageable d'augmenter le prix de ces structures pour les familles les plus favorisées ?

Hélène Périvier : Les femmes très éduquées ont une moindre élasticité au coût des crèches effectivement. Ainsi en cas d'augmentation du prix des crèches, elles continueraient néanmoins à y placer leurs enfants et à travailler. Mais qu'est-ce qu'une politique familiale ? Par l'impôt progressif tous les ménages (avec ou sans enfants, ménages retraités etc.) participent. Au delà du mode de financement, l'orientation des fonds est essentielle aussi.

Olivier Thévenon : Une césure entre les dépenses allouées aux enfants de 0 à 3 ans et aux enfants de 3 à 6 ans est notable. La différence dans les dépenses absolues par enfants entre la France et les pays nordiques repose surtout sur la moindre dépense pour les moins de 3 ans. Le redéploiement des finances est donc très important.

Cependant, il faut aussi assumer que les politiques pour la petite enfance ont un coût, à assumer budgétairement et politiquement.

2^{ème} Partie : La lutte contre les inégalités à l'école

10h45 – 13h00, Sciences Po, amphithéâtre Chapsal,

Président de séance et discutant : **Xavier Nau** (CESE, CFDT)

François Dubet (Université de Bordeaux) « La préférence pour l'inégalité ? »

Les inégalités scolaires sont une question très étudiée et durant presque trente ans, les inégalités scolaires étaient considérées comme découlant des inégalités sociales, cette relation dédouanant ainsi l'école d'un rôle de production des inégalités. Cependant ce bilan repose toujours sur des moyennes et oublie les distributions à l'intérieur de ces moyennes. Il oublie aussi que l'impact des inégalités sociales sur les inégalités scolaires n'est pas le même partout.

Ainsi, il n'est pas rare que des pays, ayant une amplitude d'inégalités sociales importante, aient par ailleurs des inégalités scolaires relativement faibles. L'inverse est possible aussi et c'est le cas de la France. Cela est étonnant puisque la France consacre beaucoup de moyens publics à l'éducation. L'enseignement privé y est très encadré et l'enseignement public est par ailleurs très centralisé. Le contexte semble bon pour que l'école soit un milieu égalitaire. Comment expliquer ce paradoxe : notre école devrait être relativement égalitaire en fonction des inégalités sociales en France et de son organisation à priori vertueuse ; or notre école produit « trop » d'inégalités ?

- Est ce que l'offre scolaire est réellement égalitaire ?

L'école française a une tradition élitiste. Non pas en ce qu'elle produit des élites, puisque c'est un des buts de toutes les écoles. Mais le problème est que le modèle qui organise le programme pédagogique vise à préparer les élites, il est basé sur la production d'élites : manières de noter, programmes ambitieux, redoublements...

De plus il existe des préjugés, en fonction de la profession et de l'origine des parents par exemple, au niveau des notes ou de l'orientation. Ces mécanismes sous jacents d'accélération des inégalités qui ne sont pas officiels sont fondamentaux car ils participent tous de l'agrégation de petites inégalités qui engendrent de grandes inégalités.

De plus, toutes les écoles ne se valent pas et il existe une inégalité au sein de l'offre. Cette inégalité s'explique par exemple par la répartition des jeunes enseignants, des enseignements dispensés ou pas etc. Ces disparités existent depuis longtemps mais, sans les statistiques actuelles, ces inégalités de l'offre étaient moins révélées.

Le modèle français est aussi celui de la rigidité des parcours. La métaphore du tgv français, du taxi anglais et du métro nordique est assez représentative. L'école française est un tgv puisque son parcours est fixé, le taxi anglais permet de prendre toute sorte de direction mais est très cher, et enfin le métro nordique permet à la fois d'arriver à différentes destinations, tout en étant économique. Ce modèle rigide français ne permet pas la diversité du parcours, le rattrapage des erreurs de parcours etc.

L'école française a de réels problèmes parfois occultés par le mythe de l'école républicaine. La première étude PISA avait d'ailleurs beaucoup surpris.

- La demande existe-t-elle vraiment pour une école égalitaire ?

Plus le parcours professionnel des individus est déterminé par les diplômes obtenus, plus les parents vont vouloir pour les enfants qu'ils obtiennent ces diplômes très sélectifs, reproduisant ainsi l'inégalité des parcours. Il s'agit d'une conséquence logique de la mécanique de massification de l'école républicaine et c'est donc un phénomène qui est appelé à durer. Plus nous sommes nombreux à être diplômés, plus nous devons obtenir des diplômes rares et sélectifs afin qu'ils soient utiles sur le marché du travail.

Un paradoxe existe chez beaucoup de parents qui, d'une part, souhaitent une école pour tous et, d'autre part, vont tout faire pour que leur propre enfant arrive à obtenir un signe distinctif. Ces stratégies se limitaient aux classes sociales plus aisées, mais maintenant elles s'élargissent au fil même de la massification. Les parents deviennent des « coaches ». Du côté de la demande il existe donc plutôt une logique inégalitaire, d'autant plus prononcée que les catégories populaires qui auraient intérêt à l'égalité ne se font pas attendre en matière scolaire.

L'action publique devant l'impossibilité de changer l'offre ou la demande, s'est orientée vers la production de dispositifs externes à l'école de prise en charge (dispositifs spéciaux d'accès aux grandes écoles par exemple).

- Quelles voies de solutions alternatives ?

Il faut s'interroger sur le monopole scolaire de la définition de la valeur des individus. Plus la valorisation des diplômes est forte plus les inégalités scolaires sont fortes et plus elles se reproduisent.

Par exemple, pour rebondir sur la communication précédente, la scolarisation des enfants à deux ans pour gagner quelques points dans l'accès au collège, est-elle réellement nécessaire ? Il n'empêche que cette croyance s'impose à tous.

Le reste de croyance religieuse laïque républicaine de l'école comme incarnation des idéaux d'égalité se heurte aux effets mêmes de la massification scolaire et de l'emprise des diplômes. Je crois donc qu'il faudrait offrir d'autres voies de formations à côté de l'école ou après l'école. Etant entendu que l'école obligatoire jusqu'à 16 ans doit rester commune et homogène.

Agnès Van Zanten (CNRS, OSC, LIEPP) « Les inégalités en matière d'enseignement et d'orientation entre les établissements scolaires »

L'origine sociale des élèves, et d'autres variables telles que le genre, jouent sur les résultats scolaires. Beaucoup de recherches ont déjà travaillé sur ce sujet.

Ici il s'agit d'adopter un point d'entrée différent celui de la transition entre le secondaire et le supérieur. Cette transition est moins institutionnalisée de par le manque de dialogues entre ces deux segments. Ainsi le poids, le rôle des usagers est très important, et la place du marché est aussi présente. Il n'y avait pas encore de travaux en France sur le poids du lycée d'origine dans l'orientation vers l'enseignement supérieur. A minima on peut demander aux écoles de ne pas aggraver les inégalités sociales et au mieux on peut leur demander de compenser ces inégalités.

Aujourd'hui dans cette présentation, il va être présenté un travail qualitatif sur ce sujet au niveau de la région parisienne. L'étude globale se divise entre une étude légère,

globale, de 30 lycées et une étude monographique, plus approfondie, réduite à 4 lycées, qui va être présentée aujourd'hui.

Cette étude monographique a été effectuée par :

- des entretiens avec tous les acteurs impliqués dans l'orientation (proviseur, proviseur adjoint, PP, CPE, Conseillers d'orientation - psychologues, associations des parents, intervenants extérieurs)
- des entretiens répétés avec un groupe de 10 à 12 élèves de Première et Terminale
- des observations de réunions, de séances de travail en classe, de visites au salon APB et de tous les conseils de classe de Première et de Terminale.

Ces quatre lycées ont été choisis pour représenter les différents types de lycées possibles.

	Lycée A	Lycée B	Lycée C	Lycée D
Académie	Paris	Créteil	Paris	Créteil
Statut	Public	Privé sous contrat	Public	Public
Taux de réussite au bac 2014	99%	89%	70%	70%
Profil sociale du public	Très favorisé et favorisé	Favorisé	Hétérogène Favorisé	Hétérogène Défavorisé

Les différences de canalisation vers l'enseignement supérieur ont été étudiées.

	Lycée A	Lycée B	Lycée C	Lycée D
Degré	Forte	Moyenne	Faible	Moyenne
Type	CPGE Ecoles postbac sélectives Filières univ. sélectives	Ecoles postbac et filières univ. sélectives CPGE	Université Ecoles à sélectivité modérée IUT	Université (filières non sélectives) STS
Logique sous-jacente	Encadrement volontariste de la formation des élites	Participation à la formation globale des futurs cadres	Contribution à l'insertion sociale floue des classes moyennes	Ajustement des espérances de « petite mobilité » des classes populaires aux possibilités
Stratégie dominante	Ajustement au plus près des profils académiques (résultats et « potentiel »)	Appariement sur la base des résultats mais aussi de la personnalité	Articulation lâche liée aux résultats mais aussi aux goûts et à l'information des élèves	Canalisation suivant les résultats et l'offre locale de formation

L'étude montre la diversité de la présentation des différentes filières au cours des réunions d'orientation. Par exemple le lycée le plus favorisé se concentre sur les classes préparatoires alors que le lycée le moins favorisé va se concentrer sur des filières non sélectives.

L'objectif des lycées français ne comprend pas l'envoi vers l'enseignement supérieur, contrairement à d'autres pays. Ainsi certains lycées vont se concentrer sur la production d'élèves orientés vers les grandes écoles, il s'agit alors de s'ajuster au près du potentiel académique de l'élève. D'autres lycées favorisent plus le profil psychologique, le goût de l'élève, dans son orientation. Enfin, certains lycées se concentrent sur l'offre et les résultats des formations locales, et n'aident pas les élèves à choisir mais les forment à la procédure APB (Admission Post – Bac).

Quatre critères permettent de distinguer le profil qualitatif de l'orientation des lycées : l'anticipation de l'orientation, son encadrement (par des activités de différents types comme des forums ou des entretiens), la participation des enseignants et la personnalisation de l'information délivrée.

	Lycée A	Lycée B	Lycée C	Lycée D
Anticipation	Forte Depuis la 2nde	Très forte Depuis la 2nde	Faible Terminale	Faible Terminale
Encadrement	Nombreuses réunions + suivi des vœux	Nombreuses activités collectives et rencontres individuelles	Formation à la procédure APB Sensibilisation à l'université	Formation à la procédure APB Visites de forums et salons
Participation	Fort encadrement par la direction + cohérence des discours et complémentarité des actions des professionnels	Fort encadrement par la direction+ participation active et cohérente des profs et d'autres personnels	Encadrement modéré par la direction Très faible participation des profs et autres personnels	Forte impulsion par la direction Faible participation des profs Implication imp. des CPE
Personnalisation	Forte par CE et par les profs autour des profils scolaires	Forte par CE + profs spécialisés autour des profils scolaires et psychologiques	Faible sauf quelques cas discutés en CC	Faible sauf quelques cas discutés en CC

Cette enquête est en cours et le volet quantitatif apportera beaucoup de précisions. On constate cependant globalement, que plus de moyens d'orientation sont donnés à ceux qui reçoivent déjà le plus au départ, d'avantages sociaux. À l'inverse les élèves les plus défavorisés sont ceux qui sont le plus livrés aux marchés. Ces effets contribuent à accroître les inégalités, et accentuent aussi les échecs dans les premières années du supérieur suite à une mauvaise orientation. Le coût de ces réorientations pourrait être réorienté redirigé vers de l'investissement pour l'orientation entre le secondaire et le supérieur. Les ressources apportées aux établissements doivent aussi être contrôlées qualitativement puisque, comme on l'a vu, le contenu des réunions d'orientation peut varier entre les établissements, sous couvert de similitudes du procédé.

Elise Huillery (Sciences Po, département d'économie, LIEPP) « Origine sociale et autocensure scolaire : état des lieux et explications »

C'est un travail joint avec Nina Guyon² qui fait le lien entre l'auto censure scolaire et l'orientation. Il s'agit donc d'étudier les inégalités dans la motivation des élèves.

La littérature est importante sur les liens entre inégalités sociales et scolaires, principalement dans les éléments extérieurs aux élèves, la discrimination, les différences de qualité des établissements etc. Cette étude se place dans l'intériorisation des éléments extérieurs par l'élève qui se crée ainsi des aspirations, des préférences différentes.

Concrètement l'étude tend à déterminer si à niveau scolaire égal, à la fin de la troisième, il y aurait des différences d'aspirations entre les élèves. Pour des élèves qui sur le papier possèderaient les mêmes possibilités par leurs compétences égales, comment les aspirations pour l'après brevet varient en fonction des emplois des parents (ou représentants légaux) des élèves ?

D'autre part, est-ce que l'action de l'entourage corrige ou amplifie les écarts d'aspiration selon l'origine sociale ? Pour cela l'étude compare les aspirations des élèves au début et à la fin de l'année de troisième.

Enfin, au delà de la réalité statistique de ces aspirations différentes, quelles sont les causes de la différenciation sociale des aspirations ? L'intériorisation des contraintes économiques, ou alors des contraintes sociales en fonction de ce que font les pères, ou encore la perception psychologique personnelle faussée de ses propres capacités, sont des causes potentielles.

- Des inégalités sociales d'aspiration

Les voies envisageables sont soit la voie générale et technologique vers le lycée ou alors la voie professionnelle par un BEP ou un CAP.

Le niveau scolaire des étudiants est mesuré non pas par les notes des élèves mais par un test indépendant mis en place pour l'étude.

Il est clair que les élèves d'origine favorisée, par rapport aux élèves d'origine défavorisée à compétence scolaire égale, aspirent à s'orienter plus vers la voie générale. Cela est particulièrement vrai pour les élèves « moyens » et « moyens bons ».

- L'écart entre ces inégalités durant l'année

Dans l'orientation effective que vont prendre ces élèves cette distribution inégalitaire persiste. L'entourage a même augmenté les écarts pour les élèves plus faibles et les a quelque peu diminués pour les meilleurs élèves. Une résistance très importante des familles plus favorisées existe par rapport à la voie professionnelle.

Ainsi l'entourage rapproche les élèves plutôt bons, mais écarte les élèves plutôt faibles. Cela est dû à la fois à l'action des parents et des acteurs de l'enseignement.

- quelles causes ?

La notation des enseignants n'est pas la cause puisque les élèves défavorisés reçoivent globalement une notation plus généreuse dans leurs établissements. Ils ne sont donc pas

² National University of Singapore and LIEPP

découragés par leurs notes plus mauvaises que celles des élèves issus de milieux favorisés.

Le manque de connaissances sur les orientations possibles est très net concernant les études supérieures pour les élèves défavorisés. Mais il n'est pas très marqué pour les différentes filières post brevet.

Le rôle des pairs est très important, et les élèves défavorisés tendent à éviter de révéler leurs aspirations ambitieuses.

Le poids subjectif qu'attribuent les élèves à leur origine sociale est extrêmement important. Les inégalités sociales sont perçues comme ayant un impact majeur sur la réussite scolaire. La perception va bien au delà de la réalité statistique. Cette anticipation a un effet auto-réalisateur qui produit des auto-censures des élèves.

L'estime de soi joue aussi un rôle puisqu'à capacités égales les élèves ne se perçoivent pas comme tels. Les élèves défavorisés sous-estiment leurs capacités réelles.

Marie-Aleth Grard (Vice – Présidente d'ATD Quart Monde / CESE) « Une école de la réussite pour tous »

Intervention décalée par rapport aux autres chercheurs de la table ronde puisque ce n'est pas un point de vue académique qui va être délivré.

Travail avec Jean Paul De La Haye pour le CESE sur cette école de la réussite. Quelques points de cette étude :

- certains établissements réussissent à intégrer tous leurs élèves
- les parents doivent percevoir que la réussite de tous est l'affaire de chacun de nous

Le CESE a travaillé en partenariat avec des parents vivant dans la grande pauvreté. L'orientation des élèves de milieux défavorisés, en classes spécialisées ou en orientation médicale pour les handicapés, se fait avec un volet social mais qui n'est pas toujours nécessaire. Il est discriminatoire d'orienter des élèves en fonction de sa catégorie sociale. Il s'agit d'une perte de potentiel pour l'école française.

Questions et réactions

1) Il faut distinguer la socialisation de la scolarisation chez la très petite enfance. Mais le « droit à l'enfance » n'implique pas de laisser l'enfant seul en le poussant ainsi à reproduire les inégalités sociales.

Il faut distinguer la réussite pour tous de la réussite des meilleurs. Pour que certains réussissent faut-il que d'autres perdent ? Les notes contribuent à créer cette hiérarchie. Mais l'école doit tendre à faire acquérir un socle de connaissances, non pas à créer une hiérarchie.

La stratégie actuelle est celle de la baisse du coût du travail pour les moins qualifiés. Il existe donc un manque de demande d'emplois qualifiés en France. C'est une réorientation que l'économie doit prendre pour mettre en place une augmentation de la demande en emplois qualifiés qui permettrait de relâcher la pression qui pèse sur l'école.

François Dubet : la déscolarisation est souhaitable effectivement. L'obsession de l'équité en France évince souvent le débat central de la construction d'un bon programme pédagogique.

L'importance de la pression en aval sur l'école par le marché du travail est réelle. L'école française est aussi très éloignée du monde professionnel, elle ne met pas les élèves face à la réalité du monde du travail. Il existe aussi des améliorations à faire, non pas sur la pression en aval (par le marché du travail) ou en amont (par les parents) sur l'école, mais sur l'école elle-même.

2) Sur la remise en cause de l'école dans la production du mérite, n'y-t-il pas un danger de revenir à des critères plus inégalitaires encore de favoritisme ?

Agnès Van Zanten : Sur un marché du travail congestionné, le capital social et d'autres facteurs non scolaires, permettent effectivement aux employeurs de distinguer entre des étudiants qui ont fait de très hautes études.

François Dubet : Un monde qui met en concurrence plusieurs systèmes injustes ne serait finalement peut-être pas plus injuste. La hiérarchie des établissements scolaires a tellement été intégrée que l'on n'envisage l'injustice que comme l'accès à ces établissements, et non pas comme la remise en cause de cette hiérarchie d'établissement.

3) Les établissements souhaitent avant tout avoir de bonnes statistiques de réussite au baccalauréat. Cela les pousse parfois à réorienter des élèves pour éviter qu'ils échouent à l'examen.

Un autre système de palmarès des lycées serait souhaitable, notamment par une appréciation faite par les élèves de l'établissement.

Agnès Van Zanten : De nouveaux classements de ce type ont été envisagés mais ils ne sont pas pris en compte par la suite par les parents ou par les établissements. Sans altérer d'autres éléments du système, ces nouveaux types de classements risqueraient d'être insuffisants, inefficaces.

Elise Huilery : Ce type de classement est souhaitable car il permettrait de montrer que le bien être est une visée en soi qui contribue aussi à la réussite professionnelle.

François Dubet : Le baccalauréat pourrait être séparé dans ces deux fonctions : être un certificat d'étude, être une sélection pour l'entrer dans l'enseignement supérieur. Un deuxième examen pourrait être créé pour remplir cette deuxième fonction. Dans le système actuel l'enseignement supérieur repose en grande partie sur l'indicateur grossier qu'est le baccalauréat pour effectuer sa sélection.

4) Comment favoriser l'action des pairs, notamment des autres étudiants, sur l'orientation des élèves ?

Elise Huilery : l'étude a montré le mouvement inverse, l'impact néfaste de la pression des pairs, et viserait donc à favoriser le désengagement des pairs dans son action conformisante.

3^{ème} Partie : Les Politiques sociales de la jeunesse en France : État des lieux

14h30 – 17h00 : CESE, salle hypostyle.

Président de séance et discutant : **Azwaw Djebara** (UNEF, CESE)

Le CESE Conseil Economique Social et Environnemental est la troisième assemblée de la République présente dans la Constitution. Au sein du CESE sont représentés différents groupes ayant trait soit à la vie économique et au dialogue social (140 membres), soit à la protection de la nature et de l'environnement (33 membres), soit à la cohésion sociale ou territoriale et à la vie associative (60 membres). Azwaw Djebara fait partie de cette dernière branche de représentation. Il représente auprès du CESE le groupe des organisations étudiantes et mouvements de la jeunesse. Ce groupe comprend quatre associations : l'Union nationale des étudiants de France (UNEF), la Fédération des associations générales étudiantes (FAGE), Unis-Cité et les Scouts et Guides de France.

Ces jeunes membres portent ces questions de jeunesse et participent aujourd'hui à cette journée et à son organisation.

La jeunesse, qui constitue un nouvel âge de la vie, un passage structurel dans le cycle de la vie, doit être prise en compte par l'Etat qui doit s'adapter aux difficultés de cette période.

Emanuele Ferragina (OSC, LIEPP) « La situation sociale de la jeunesse en France et en Europe »

Il est un lieu commun que de partir du chômage de la jeunesse pour étudier le fonctionnement de ce marché du travail en France et en Europe. Mais il faut aussi s'interroger sur *la précarité* de la vie pour comprendre la situation du marché du travail des jeunes.

Différentes catégories vont être distinguées: au chômage, ou avec un travail temporaire (moins de 18 mois), ou en dessous de 60% du revenu médian (ou plusieurs à la fois).

- les « inclus » sont ceux qui ne présentent aucune de ces trois conditions

- les « précaires » présentent au moins une de ces conditions

Ensuite les inactifs et les personnes en éducation sont distingués.

La France traite très différemment la population totale par rapport à la jeunesse. La France possède un taux de précarité de la jeunesse très important, proche des pays méditerranéens (Grèce, Italie, Portugal et Espagne).

Le problème majeur est le taux de chômage pour les jeunes peu qualifiés. Pour les jeunes qualifiés le marché du travail est plus favorable.

Précaires (outsiders) en 2011 et Changement depuis 2008, Jeunes

	Jeunesse 16-24			
	Précaires	Inclus	Inactifs	En education
Grèce	27.8% (+6.1%)	6.2% (-5.2%)	3.6% (-2.8%)	62.4% (+1.8%)
Italie	27.1% (+2.1%)	10.2% (-2.9%)	6.5% (+0.9%)	56.2% (0.0%)
France	25% (+5.6%)	12% (-2.1%)	4.6% (+0.8%)	58.4% (-4.3%)
Portugal	24.43% (+0.1%)	12.1% (-3.1%)	6.6% (-1.9%)	56.8% (+5.0%)
Espagne	24.4% (-3.2%)	5.9% (-5.3%)	5.9% (-0.9%)	63.8% (+9.4%)
Royaume-Uni	19.6% (+3.6%)	25% (-3.9%)	5.2% (-0.8%)	50.2% (+1.1%)
Belgique	16.4% (+1.5%)	13.6% (-2.5%)	3.3% (-0.8%)	66.7% (+1.9%)
Allemagne	11.8% (+1.7%)	13.5% (+1.0%)	2.8% (+0.8%)	71.9% (-3.5%)

SciencesPo
LABORATOIRE INTERDISCIPLINAIRE
D'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Au niveau de la population totale la France se rapproche donc d'un marché de l'emploi nordique, mais la condition des jeunes est plus proche des pays du Sud.

Précaires (outsiders) en 2011 et Changement depuis 2008, Population totale

	Total			
	Précaires	Inclus	Inactifs	En education
Grèce	32.4% (+6.1%)	25.8% (-8.2%)	29.8% (+1.8%)	12.0% (-0.3%)
Espagne	30.9% (+2.9%)	33.6% (-2.9%)	20.8% (-1.5%)	14.7% (+1.4%)
Portugal	25.6% (+1.4%)	39.9% (-1.1%)	21.3% (-1.2%)	13.2% (+0.9%)
Italie	22.5% (+3.3%)	38.9% (0.0%)	27.6% (-1.9%)	11.0% (-1.4%)
France	19.6% (+1.7%)	48.2% (+0.4%)	20.3% (+0.6%)	12.0% (-2.7%)
Royaume-Uni	16.7% (+5.7%)	50.7% (-4.4%)	19.5% (-1.4%)	13.1% (0.0%)
Belgique	15.4% (+0.6%)	47.2% (-1.9%)	21.0% (-1.0%)	16.5% (-2.4%)
Allemagne	14.8% (+0.1%)	54.2% (+2.2%)	18.7% (-0.6%)	12.3% (-1.7%)

Source: EU-SILC (2008, 2011) revenu familial équivalent

SciencesPo
LABORATOIRE INTERDISCIPLINAIRE
D'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Tom Chevalier (Sciences Po, CEE, LIEPP) « L'Etat social et les jeunes, en France et en Europe »

Cette présentation se concentre sur les politiques publiques qui promeuvent l'accès à l'autonomie des jeunes.

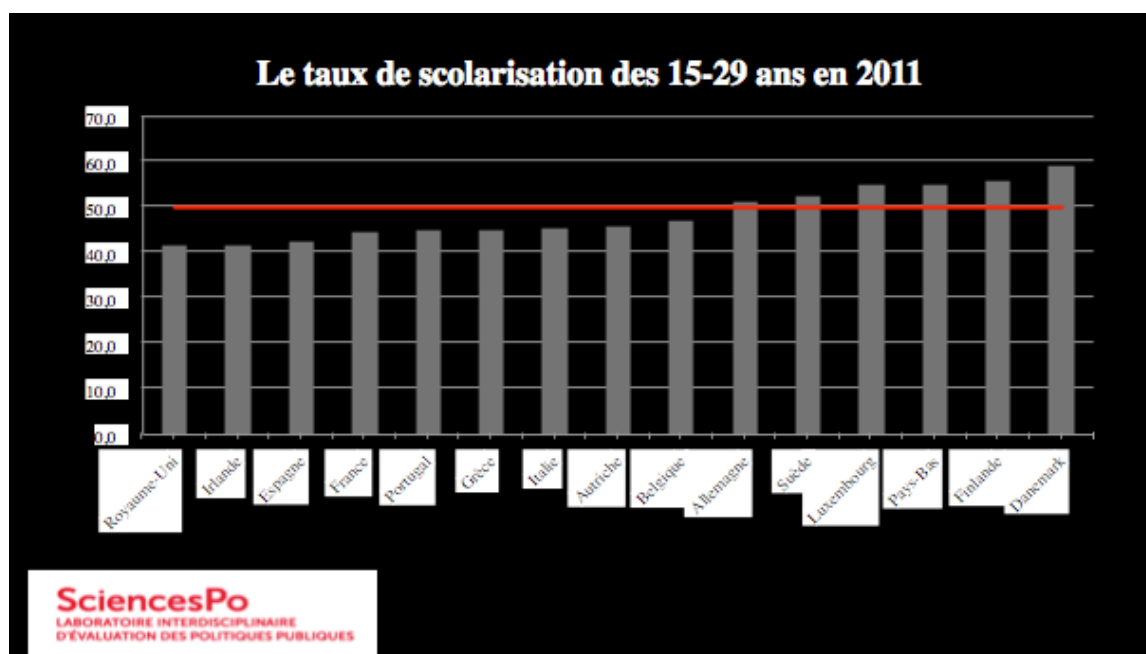
- Le premier volet est celui de la formation et de l'accès à l'emploi. L'enjeu de la « *citoyenneté économique* » renvoie donc aux politiques d'éducation et aux politiques de l'emploi.

Deux stratégies sont présentes en Europe :

- *la stratégie inclusive* de distribution des compétences pour tous se caractérise par un faible taux de décrochage, et de faibles inégalités de performances. En ce qui concerne la politique de l'emploi, cette stratégie est axée sur la formation professionnelle des jeunes les moins qualifiés.

- *la stratégie sélective (élitiste* notamment en France) concentre les compétences sur un petit nombre d'étudiants, et accroît ainsi le taux de décrochage et les inégalités de performance. Cette stratégie est axée sur la demande des entreprises, et plus spécifiquement sur la baisse du coût du travail des jeunes.

Ce graphique illustre la position de la France dans la stratégie sélective par rapport à la stratégie inclusive des pays nordiques.



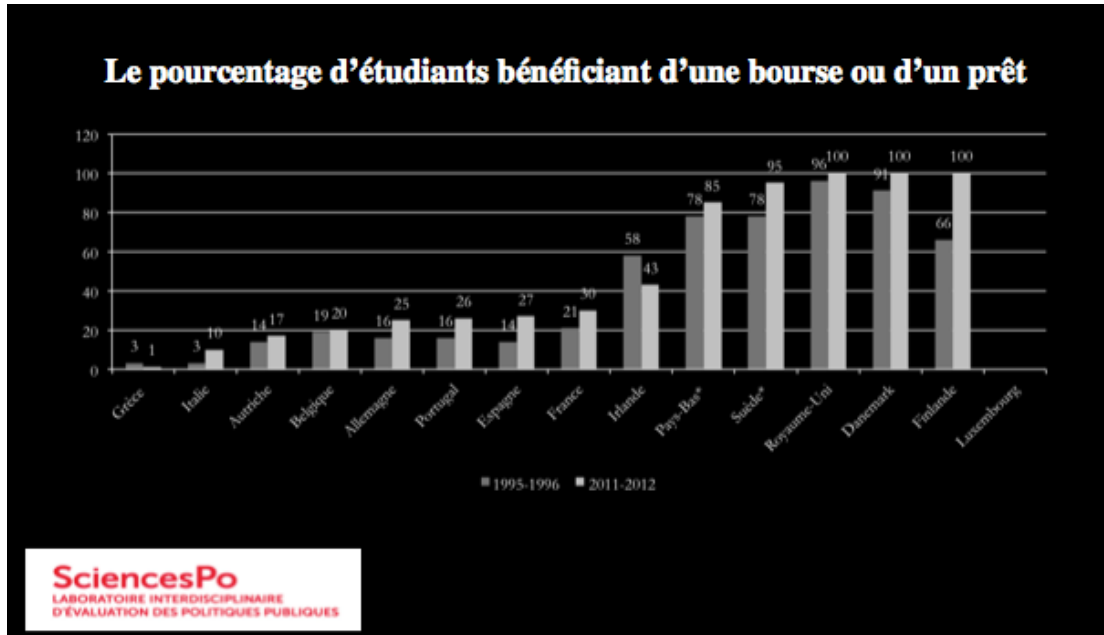
- Le deuxième volet est celui de la « *citoyenneté sociale* », l'enjeu étant alors de fournir des aides publiques aux jeunes dans certaines situations.

À nouveau deux stratégies se distinguent en Europe :

- la stratégie de la « *familialisation* » est inspirée du modèle bismarckien de protection sociale. Elle consiste à considérer les jeunes comme des enfants à charge, ainsi l'âge à partir duquel s'ouvrent les droits sociaux en propre est très tardif (par exemple le RSA en France est ouvert à partir de 25 ans). L'enfant perçoit à travers ses parents une aide de la politique familiale qui prend en compte les revenus parentaux.

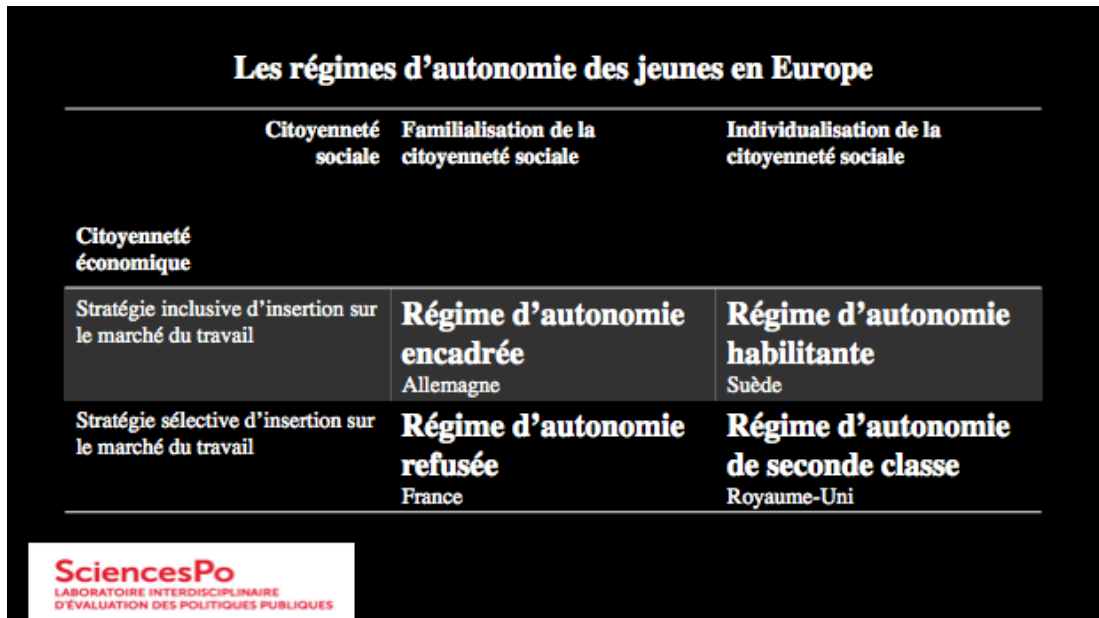
- la stratégie des pays scandinaves et anglo-saxons est celle de *l'individualisation*, avec des aides ayant des limites d'âge plus précoces, autour de 18 ans. Dans cette stratégie, le jeune ne représente plus une obligation légale pour ses parents, il perçoit des bourses ou des prêts indépendamment du revenu de ses parents.

Ce graphique illustre la stratégie de familialisation française, qui s'exprime par un taux d'étudiants boursiers très inférieur à celui des pays nordiques.



En croisant ces deux dimensions, on obtient une classification des différents pays européens.

→ La France se trouve donc dans le régime de *l'autonomie refusée*, combinant à la fois familialisation de la citoyenneté sociale et stratégie sélective d'insertion sur le marché du travail.



Jean-Benoît Eymeoud (Sciences Po, EPP) « Emploi et mobilité géographique des jeunes »

Cette présentation adopte une approche croisée entre le logement et le marché de l'emploi pour les jeunes.

Le chômage des jeunes est une donnée structurelle qui existe depuis de très nombreuses années, et est extrêmement volatile, il est donc très sensible aux crises. Il existe cependant une hétérogénéité dans le temps et dans l'espace de ce chômage.

Il existe un écart plus grand entre les taux régionaux de chômage des jeunes pris entre eux, qu'entre les taux régionaux de chômage de toutes les populations pris entre eux. Pourtant ces taux de chômage des jeunes devraient être similaires entre les régions si l'on suppose que les jeunes sont plus mobiles. Or c'est le cas, les statistiques montrent que les jeunes sont de plus en plus mobiles depuis les années 2000.

Un autre marché interfère donc et bloque le marché du travail pour les jeunes. Les villes possèdent des marchés du logement plus ou moins tendus (loyers plus ou moins chers). Une corrélation existe entre les deux marchés en question : plus le marché du logement est tendu plus le chômage est élevé. Il s'agit des deux faces d'une même pièce : les deux problèmes doivent être considérés conjointement.

Ainsi toute chose égale par ailleurs, un jeune sortira plus rapidement du chômage dans une ville où les loyers sont chers. A l'inverse la probabilité de sortir du chômage en ayant un emploi aidé est plus importante dans les villes aux loyers peu chers.

Deux hypothèses peuvent donc à présent être formulées pour expliquer le chômage des jeunes :

→ Le marché du logement bloque le marché de l'emploi des jeunes et tire le chômage vers le haut. En effet, les propriétaires sont réticents à louer à des jeunes sans CDI, de plus les jeunes n'ont qu'un accès restreint aux logements sociaux. Ainsi les jeunes ont du mal à accéder à des logements dans les villes où ils ont le plus de chance de sortir du chômage.

Il faut donc repenser le marché de la jeunesse par des politiques immobilières.

→ De nombreux organismes de retour à l'emploi de petite échelle existent (missions locales, aides départementales etc.) Ces organismes ne fournissent que peu d'aide à la mobilité qui est pourtant souvent nécessaire ou du moins favorable au retour à l'emploi. Il faut donc trouver le bon échelon géographique de gestion de l'emploi et du chômage des jeunes.

Claire Guichet (FAGE, CESE) « Les jeunes et le logement »

La question traitée est très similaire à celle de la présentation précédente : Quelle est une bonne politique du logement qui intègre les problématiques des jeunes ? Elle sera cependant abordée sous un angle différent.

La jeunesse constitue un angle mort des politiques de logement. Très peu d'études des pouvoirs publics ont été réalisées sur les problèmes de logement des jeunes. Hors,

comme il a été dit précédemment, les jeunes ont un besoin de mobilité pour accéder à l'emploi, alors qu'ils ont de faibles revenus.

Les politiques du logement vont parfois à l'encontre totale des besoins réels des jeunes. Par exemple, les politiques de défiscalisation encouragent la construction de grands logements dans les zones périurbaines. Or cela ne correspond pas aux besoins de rapprochement des zones d'emploi ou de formation pour les jeunes. Au delà de la localisation la taille des logements est un problème puisque ce sont des grandes surfaces alors que les étudiants recherchent de plus petits appartements. En plus le marché de la colocation est très grippé. Les APL (aides au logement) aux jeunes servent principalement à compenser l'inflation des loyers, et sont même insuffisantes à cet effet aujourd'hui.

Le « 1% logement » (ou participation des employeurs à l'effort de construction PEEC) qui est composé de partenaires sociaux s'est mis dans une bonne dynamique d'accompagnement vers l'emploi en utilisant le logement comme un moyen.

Il est impossible de mettre en place tout une politique du logement dédiée aux jeunes. Cependant, les questions de jeunesse doivent être intégrées dans les champs de politiques publiques de manière globale, et avant tout dans les politiques du logement.

4^{ème} Partie

Table ronde quelles perspectives en matière de politiques publiques ?

Président de séance et conclusion : **Jean-Benoît Dujol**, délégué interministériel à la Jeunesse

L'idée de cette table ronde est d'interpeller sur la nécessité d'intégrer les jeunes dans la construction des politiques.

Emmanuelle Wargon (déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle) «Quelle évaluation et perspective pour la garantie jeune ? »

Le niveau de complexité des différents outils qui ont été mis en place pour l'emploi des jeunes peut être bénéfique pour la personnalisation des solutions, mais **elle il** est surtout source de confusion pour les bénéficiaires.

La garantie jeune, créée très récemment, il y a moins d'un an, a répondu à un besoin qui n'était vraiment pas couvert. Elle associe un accompagnement intensif et une allocation. Cette aide est issue d'un diagnostic de manque de ressources des jeunes qui ne sont couverts par aucun minima, et aussi d'une nécessité d'aide des jeunes les plus éloignés du marché de l'emploi. Elle cumule donc deux qualités principes :

- Elle est la seule allocation destinée aux jeunes presque au niveau du RSA
- Elle représente une aide ciblée envers les jeunes les plus démunis.

L'accompagnement est vraiment intensif, les jeunes sont à la mission locale toute la journée pendant six semaines. Cet accompagnement est effectué en groupe et non plus

de manière individuelle. Après ces six semaines, l'accompagnement se détend un peu et les jeunes vont à la rencontre de petites et moyennes entreprises pour une période de mise en situation professionnelle. Toute forme de contrat qui permette une première approche du marché du travail est alors valorisée. L'objectif à terme est celle d'une insertion professionnelle plus durable ou alors la reprise des études.

Il s'agit donc d'un programme qui s'étale sur un an et est reconductible à la demande. Fin 2013, 10 départements ont été testés puis une montée en charge très rapide a été mise en place, avec 40 000 jeunes concernés cette année. En matière d'évaluation il existe un suivi des résultats. 70% de la première cohorte a bien eu une insertion dans le monde professionnel, et les entreprises semblent de leur côté globalement satisfaites. Cependant le programme est trop jeune pour pouvoir conclure de manière certaine à son efficacité.

Pour conclure deux interrogations peuvent être soulevées : un revenu minimum pour tous les jeunes est-il envisageable ? Faut-il l'allier aussi fortement que dans ce programme avec un accompagnement ?

Bertrand Fragonard (Président du Haut Conseil à la famille) « Les jeunes et leur famille »

Cette présentation va s'articuler autour d'une question : faut-il garder le jeune dans son encrage familial ou alors tendre à son autonomisation ?

Notre politique sociale française repose très largement sur la vision du jeune comme une charge de la famille qui l'élève (comme ça a été souligné précédemment). Les aides tendent ainsi à baisser le coût de la formation, et perdurent au delà de 18 ans. Le soutien monétaire s'effectue donc à travers la famille. L'âge limite des aides aux jeunes s'est donc allongé avec l'âge limite de la scolarisation, mais ne s'articule pas logiquement avec la majorité civile. Fiscalement il s'agit de la même logique, l'enfant est rattachable au foyer fiscal des parents jusqu'à 25 ans en cas d'études et allège ainsi le poids de l'impôt sur le foyer. De même, les bourses universitaires dépendent des revenus de la famille, la bourse est attribuée à la famille du jeune et non pas au jeune directement.

Dans toute une série de volets législatifs l'enfant n'est pas porteur d'un droit général, mais il est porteur d'un droit qu'implique le statut de sa famille.

L'approche du jeune comme un individu autonome est assez limitée en France. Cependant l'assurance maladie des jeunes est un élément important. Il existe aussi un droit propre à l'aide au logement. Cependant, il est impossible de cumuler une aide au logement personnel et de continuer d'être considéré comme une charge pour la famille. Il faut choisir entre les deux options. L'aide au logement a de plus été menacée par les coupes budgétaires. Ainsi l'aide au logement a été menacée de suppression pour les jeunes boursiers, et donc indirectement pour les jeunes recevant déjà une aide en fonction du revenu de leurs parents. Ce droit ne va donc pas au bout de sa logique de droit rattaché à la personne du jeune.

Sur la question du revenu des jeunes les politiques sont très réticents. Une partie des jeunes sont couverts dans le cadre de l'alternance. Mais les jeunes n'ont jamais eu accès au RSA.

Deux exceptions ont été acceptées :

- un jeune parent isolé peut avoir le droit au RSA
- le RSA activité est ouvert aux jeunes mais les conditions d'accès sont si bridées que l'effectif y ayant accès est très restreint.

Il n'existe pas de droit opposable général des jeunes à un revenu minimum.

Ainsi les problèmes centraux actuels sont :

- L'équilibre entre les droits familiaux et les droits autonomes. Le recoupement de ces politiques est moins avantageux pour la classe moyenne. Il faudrait s'engager vers l'une ou l'autre de ses politiques fermement.
- Faut-il garder la gratuité de l'université ? La décision que beaucoup de pays ont prise de revenir sur cette gratuité n'est pas due à une politique de la jeunesse, comme on pourrait le croire, mais à une politique de financement de l'université. Une telle réforme nécessiterait la mise en place de nouvelles aides de soutien.

Benjamin Ferras (enseignant à l'IEP de Lille et à Sciences po) « Les politiques sociales et les jeunes ? »

Benjamin Ferras va centrer son propos sur la sécurité sociale des jeunes.
Cette année est l'anniversaire de la cinquantième année de la sécurité sociale.

La notion de citoyenneté est le pendant juridique de la notion d'autonomie. La citoyenneté sociale pour les jeunes demeure encore à affirmer. Trois types de majorités sont distinguables la citoyenneté civile (titulaire de droits), civique (titulaire du droit de vote) et sociale (titulaire de droits sociaux autonomes). A 18 ans la majorité civique existe mais le jeune n'a pas encore de droit individuel à la protection sociale, il n'intervient qu'à 25 ans en l'absence d'activité professionnelle.

La précarité de la jeunesse a par ailleurs été naturalisée en quelque sorte comme un rite d'initiation pour la jeunesse.

Le droit à la protection sociale repose sur :

- le système bismarckien par la cotisation. L'âge est alors indifférent, l'important c'est le statut de contrat à durée indéterminée. Hors actuellement le premier CDI est à 28 ans en moyenne.
- le système familial : même si à 16 ans le jeune a sa propre carte vitale, ses dépenses sociales sont encore imputées sur le compte de ses parents.
- Les droits sociaux sont donc connexes au statut de rattachement à la famille ou d'employé pour le jeune, mais pas au titre même de jeune citoyen.

Le système a évolué par l'abandon des nécessaires cotisations pour certains processus de solidarité (CMU, RSA etc.). Ces dispositifs exclus globalement les jeunes avant 25 ans sauf dérogations pour des situations très restrictives et sous conditions de lourdes formalités.

Deux types de droits individuels existent donc pour les jeunes :

- les aides au logement
- les mutuelles étudiantes

Mais ces aides bénéficient principalement aux étudiants, or tous les jeunes ne sont pas étudiants, surtout ceux qui ont des besoins réels de protection. Mais beaucoup de mesures ont voulu renforcer l'emploi des jeunes pour leur permettre indirectement d'être protégés socialement par le statut de jeune actif (statut des apprentis, des stagiaires, garantie jeune etc.).

Faut-il parachever ces solutions ponctuelles et aboutir à un âge d'acquisition de la majorité sociale pour les jeunes ?

Notre système de redistribution est basé sur la famille pour la distribution des avantages fiscaux et sociaux, la rupture profonde serait difficilement acceptée. Mais à terme il faut tout de même viser à la convergence entre la citoyenneté sociale, civile et civique.

Bruno Palier émet une remarque incidente en notant que la patience est souvent gage de réussite mais aussi parfois source de frustration.

Daniel Lenoir (directeur général de la CNAF) « La politique familiale et les jeunes »

Qu'est-ce que la politique familiale? Ce programme a démarré dans les années 30 avec pour but de prendre en charge le coût de l'enfant. La charge du jeune s'est étendue dans le temps avec l'allongement de la scolarité. S'est ajouté à ce premier objectif dans les années 70 un second qui est celui du cumul de la vie familiale et professionnelle, pour les femmes principalement.

La CNAF possède une politique importante d'accès au droit pour les jeunes par la simplification du droit, la simplification de l'accès aux prestations. Cette simplification vise à permettre de remplir les très nombreuses règles de droit plus facilement. À la dernière rentrée scolaire une partie du dispositif a été dématérialisée, tout en contrôlant le risque de fraude. Par ailleurs cela vise aussi à étendre l'usage du « rendez vous des droits » aux jeunes, ce moment où un point est fait sur l'ensemble des droits disponibles. Plus de 160 000 en neuf mois ont été faits l'année dernière.

Le FNAS (Fond national d'action sociale) représente 5 milliards d'euros pour la sécurité sociale. Ce fond contribue principalement à l'investissement social pour la petite enfance, à près de 60%, avec une augmentation de la capacité d'accueil et surtout une priorité donnée à certains départements, et des quotas réservés au bénéfice des familles les plus démunies. L'amélioration de la qualité de l'accueil est aussi un objectif du FNAS. Deuxièmement, un investissement dans les activités péri scolaires est aussi mis en place. Dans un troisième temps, pour les jeunes adultes, différents centres sociaux sont mis en place.

Dans un contexte de risque de radicalisation des jeunes, les dispositifs ne se sont pas adaptés aux urgences de la situation des jeunes. La vulnérabilité spécifique à cet âge de la vie a toujours existé mais ne s'exprimait pas de la même façon qu'elle le fait aujourd'hui par une sociabilité organisée sur les réseaux sociaux. Des dispositifs de maintien ou de renforcement du lien social sont souhaitables. Différentes expériences de ces dispositifs sont à mettre en place en coopération avec les partenaires de la CNAF.

Jean-Benoît Dujol : délégué interministériel à la jeunesse

Ce poste de délégué interministériel a été demandé par le CESE, et créé en 2014.

Toutes les politiques de jeunesse sont elles des politiques sociales ?

Le terme de « politique sociale de la jeunesse » marque une tension entre l'universalité de la jeunesse et un objectif de ciblage des jeunes qui ont le plus besoin des politiques sociales. Au delà d'une forme d'âge tous les jeunes partagent quand même un parcours d'accès vers l'autonomie : accès à un emploi stable, accès à un logement, construction de sa propre famille. Evidemment il existe des degrés différents dans les problèmes auxquels les jeunes sont confrontés. Mais le « bizutage social » sur le marché du logement est par exemple presque un problème général aux jeunes. Il existe aussi une dimension dynamique de la population jeune, le moment de l'entrée dans le monde du travail marque le reste d'une carrière en terme de risque de chômage ou d'évolution.

Les politiques sociales de jeunesse doivent lier ces différents aspects de l'insertion des jeunes que sont le logement, l'éducation, l'emploi etc.

Depuis 2012 le niveau d'implication accru des pouvoirs publics dans la question de la jeunesse s'est illustré notamment par la création des délégués interministériels qui permettent cette approche transversale.

Questions et réactions

1) Une proposition de journée des droits est faite. Cette journée viserait à apprendre aux jeunes leurs droits, leur faire connaître les différentes possibilités d'aides qui sont mises à leur disposition.

Emmanuelle Wargon : C'est un projet très intéressant à construire avec les missions locales, les conseillers d'orientation éventuellement. En Allemagne, l'équivalent de pôle emploi passe systématiquement dans les collèges et les lycées.

Jean-Benoît Dujol : Il faut aussi mettre en place des outils numériques d'information pour les jeunes, éventuellement qu'ils soient dirigés vers eux en fonction de leurs recherches sur les différents moteurs.

2) L'argent versé aux parents au titre des enfants n'est pas toujours investi pour eux par les parents. Comment un jeune peut-il faire sans l'appui de ses parents ? L'autonomisation des jeunes est très importante pour les jeunes. Plus qu'une question il s'agit d'une interpellation à propos de la réalité précaire de certaines situations.

Benjamin Ferras : En retrouvant un manuel de préparation du brevet d'étude, il fut surprenant pour Benjamin Ferras de voir que les élèves apprenaient alors à calculer les prestations en cas d'accident de la vie. Cet exemple montre les différentes possibilités pour faire prendre conscience aux jeunes de leurs droits.

3) Une proposition d'unification du dossier de demande des différentes aides attribuées aux jeunes.

Daniel Lenoir : le dossier unique serait trop gros et encore plus compliqué car les pièces demandées pour chaque aide sont différentes.

4) Beaucoup de jeunes déscolarisés sont en manque de qualification. Cette question ouverte s'adresse à Mme Emmanuelle Wargon : les formations proposées ne sont-elles pas soumises à des tests trop exigeants ?

Emmanuelle Wargon : La question est donc de savoir si ces aides ne proposent pas des formations trop difficiles d'accès, qui excluent donc les jeunes les plus en besoin ? L'accompagnement et la formation ne sont pas antinomiques car ces dernières peuvent redonner goût aux études.

Bruno Palier conclu en souhaitant une politique de la jeunesse globale, continue et cohérente.

5^{ème} Partie : Echanges entre des représentants de la jeunesse et François Hollande, Président de la République française

17h – 18h30 : CESE, Hémicycle.

Accueil par **Jean-Paul Delevoye**, Président du CESE, **Frédéric Mion**, Directeur de Sciences Po et les quatre membres du groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse du CESE : **Azwaw Djebara**, **Claire Guichet**, **Marie Trelu Kane** et **Antoine Dulin**.

Introduction : **Antoine Dulin**, Scouts et Guides de France, CESE

Dans le cadre d'un dialogue avec le Président de la République, **Amadeus Lechevallier**, **Hawa N'Dongo**, **Mathieu Fleury**, **Clara Mérigot**, **Mathilde Boudon**, **Quentin Spooner**, **Noria Boubaaya** et **Elise Nerbusson**, jeunes porteurs de projets dans des domaines comme le logement, la santé, l'insertion professionnelle, la lutte contre la précarité ou la mobilité, expriment les attentes de la jeunesse en matière de politique publique.

Quelles espérances pour la jeunesse ?

La présence des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse au sein du CESE a permis de porter les questions de jeunesse dans cette institution. Même si leur légitimité a parfois été questionnée depuis leur arrivée au CESE en 2010, leur place au sein de cette institution a permis de faire valoir devant la société civile l'activisme des jeunes. Au moment où beaucoup pensent que la jeunesse est repliée sur elle-même le CESE porte un message différent.

L'allongement de la durée de la jeunesse, notamment par le recul de l'âge du premier CDI, qui est aujourd'hui de 29 ans en moyenne, va trop souvent de paire avec la précarisation de la jeunesse. La précarisation des jeunes en France est une réalité que reflètent ces quelques chiffres : 1 étudiant sur 6 n'a pas de complémentaire santé, 150 000 jeunes sortent du système scolaire sans diplôme chaque année. Les jeunes sont les premiers touchés par la crise économique. Trop souvent perçus comme inactifs, ils sont en réalité de plus en plus nombreux à s'engager dans le service civique, ainsi que dans le bénévolat.

Cette réunion est aujourd'hui l'occasion de demander la mise en œuvre de politiques publiques en faveur des jeunes comme il y en a eu pour la vieillesse. Il s'agit d'un appel au Président à affirmer que les dépenses pour la jeunesse ne sont pas un coût mais un investissement. Tout n'est certes pas de la responsabilité de l'exécutif mais le Président peut donner l'impulsion nécessaire à cette réforme qui doit être l'occasion de donner un véritable statut de citoyen aux jeunes. Pour que les jeunes se remobilisent dans les urnes il est essentiel qu'ils se sentent intégrés comme des citoyens à part entières et non pas comme des citoyens à part.

En cette date symbolique de l'anniversaire de l'élection de M. Hollande il y a trois ans, Antoine Dulin tient à remercier le Président de choisir de réaffirmer la priorité de la jeunesse.

Parole aux jeunes !

A travers le témoignage de jeunes, engagés ou non dans des organisations de jeunesse, qui portent des projets dans des domaines comme le logement, la santé, l'insertion professionnelle, la lutte contre la précarité ou la mobilité sociale, le colloque est l'occasion d'exprimer les attentes de la jeunesse en matière de politique publique dans le cadre d'un dialogue avec le **Président de la République, M. François Hollande**.

Quentin Spooner (étudiant en droit, gérant d'une agoraé à Reims, membre du réseau de la Fage):

Quentin Spooner présente le projet des agoraés étudiantes qui luttent contre la précarité de certains étudiants en leur apportant des solutions concrètes. Il s'agit d'épicerie sociales qui permettent d'alléger le budget des étudiants, et parfois de leur éviter d'avoir à se salarier au détriment de leurs études.

Sa question porte sur la santé des étudiants : il est choquant qu'aujourd'hui 25% des étudiants renoncent aux soins faute de moyens, et que ce chiffre soit encore plus élevé pour les étudiants boursiers.

- Il interroge le Président sur l'opportunité de l'extension de la couverture médicale universelle à tous les étudiants boursiers, et de la mise en place d'un dossier unique d'aides (logement, santé, mobilité, etc.) géré par un acteur unique, le CROUS.

M. le Président de la République :

M. Hollande s'est réjoui de voir le palais de Iena rempli de jeunes. Les jeunes sont représentés de multiples façons, par des organisations étudiantes, des organisations syndicales, cependant, pour l'essentiel, les jeunes se sentent sans porte-parole. Il est important donc de rendre à la jeunesse la confiance dans les institutions et de faire en sorte que tous soient représentés. La jeunesse avait été la priorité donnée au quinquennat lors de l'élection de 2012. Les problématiques qui touchent la jeunesse ne sont pas toujours les mêmes en fonction des quartiers et des individus. Mais le trait commun de toute la jeunesse est la recherche de sa place. La France a la particularité d'avoir plus de jeunes que ses voisins européens. Il faut donc se servir de cette force démographique.

La précarité des jeunes est une problématique de société puisqu'elle handicape son avenir. La santé des jeunes est une problématique peu traitée car les jeunes sont souvent perçus comme en bonne santé et qu'on les considère par ailleurs couverts d'une façon ou d'une autre, que ce soit par leurs parents, par leur statut étudiant ou salarié.

Cependant ces trois possibilités ne recourent pas toutes les situations de la jeunesse. Elles excluent notamment les jeunes autonomes par rapport à leurs familles, les étudiants qui n'ont pas de mutuelle ou encore les travailleurs précaires qui n'ont pas toujours fait les démarches nécessaires.

Faut-il donc étendre la couverture maladie universelle à tous les boursiers ? Ce n'est pas possible aujourd'hui, mais il serait possible d'avoir un système qui s'apparente à la CMU-complémentaire.

Est-il possible d'avoir un dossier unique qui rassemblerait à la fois le logement (y compris la caution qui peut être demandée), la bourse et la santé ? Le Président estime que cela est possible et reviendra sur la méthode à choisir. Ce serait une réforme importante puisque la simplification de la vie des jeunes leur rendrait une certaine confiance dans leur avenir.

Hawa N'Dongo (volontaire en service civique au blog zone d'expression prioritaire ZEP, étudiante en licence de droit économique et gestion et actuellement en année de césure) :

Hawa N'Dongo souhaite évoquer les bénéfices de l'année de césure (pause d'un an dans le cours de ses études) qui n'est pas assez valorisée en France. Beaucoup d'étudiants sont par ailleurs confrontés à des problèmes financiers qui rendent cette année de césure inaccessible. Il est important pour ce pays d'apprendre à reconnaître les gens pour ce qu'ils sont et non pas pour leurs diplômes en déconstruisant la suprématie des diplômes.

Comment généraliser l'année de césure au-delà des grandes écoles sans pénaliser les jeunes dans leur parcours ?

M. le Président de la République :

Le service civique est en pleine expansion en France. Il est proposé à tous les jeunes quel que soit leur situation. L'objectif est d'arriver à 70 000 jeunes en service civique d'ici la fin de l'année, 150 000 d'ici 2017.

Pour remplir cet objectif, la possibilité de faire le choix du service civique doit cependant être facilitée. Une indemnisation est prévue pour le service civique. Cependant, pour une mobilité personnelle une indemnisation généralisée n'est pas envisageable, pour un Erasmus non plus. L'année de césure permettant le service civique doit être encouragée au sein des universités.

Une circulaire va être introduite prochainement pour généraliser l'année de la césure à la prochaine rentrée universitaire. Elle sera considérée comme une suspension du cursus universitaire et non pas comme une rupture. Cela permettra la réintégration de l'étudiant, toujours rattaché à son université, à l'issue de la césure.

Amadeus Lechevallier (bénéficiaire de la garantie jeunes – Mission locale de Bobigny Titulaire d'un CAP commerce)

Amadeus Lechevallier explique les avantages de la Garantie jeunes dont il a bénéficié, et souligne en particulier l'importance de l'accompagnement qui lui a été proposé. Il estime que ce dispositif devrait être davantage connu des jeunes. Pour cela, Amadeus Lechevallier interroge le Président sur la création d'une journée d'information sur les droits à destination des jeunes. Il demande par ailleurs comment faire en sorte que la Garantie jeunes soit proposée à tous les jeunes.

M. le Président de la République :

Beaucoup de jeunes ne sont ni en formation ni en emploi. Ce sont des jeunes sans expérience et sans qualification. Au-delà de la volonté du gouvernement, la garantie jeunes résulte d'une dynamique européenne. Il ne s'agit pas d'offrir un emploi aux jeunes, mais un accompagnement, pour les former, pour les accompagner vers le marché du travail et leur faciliter certaines démarches. L'indemnité permet par ailleurs aux jeunes d'accéder à l'autonomie. L'expérimentation du dispositif dans certains départements a montré des résultats encourageants qui invitent aujourd'hui à son extension. L'objectif pour 2015 est de 50 000 garanties jeunes, et de 100 000 garanties jeunes en 2017. Au terme de la garantie jeunes, un jeune sur deux trouve un emploi, parmi les autres, certains reprennent une formation.

Cependant son succès est conditionné par l'information préalable des jeunes.

La JAPD (Journée d'appel de préparation à la défense) pourrait être transformée en une journée pour informer les jeunes et les orienter vers le dispositif qui leur est le plus adapté. Il n'y a pas pire inégalité que l'inégalité d'accès à l'information. Cette journée d'appel serait une journée d'espoir et d'information.

Mathilde Boudon (investie dans le projet Kaps de colocation solidaire, membre du réseau de l'Afev Association de la fondation étudiante pour la ville)

En Licence de philosophie et serveuse en parallèle de ses études, Mathilde Boudon bénéficie au titre de son activité avec l'Afev d'un logement du Crous dont le loyer est plafonné. Elle souhaite soulever le problème de l'accès au logement. En arrivant à Paris, pour pouvoir payer la caution de son logement, elle a dû contracter un prêt étudiant. Elle souligne le caractère hybride du statut des étudiants salariés. Les étudiants salariés n'ont pas droit à l'indemnité de Pôle Emploi, car ils ne sont pas considérés comme chômeurs lorsqu'ils sont en rupture de leur emploi. Pour certains, cela peut conduire à une situation de précarité. Elle demande ainsi au Président, s'il envisage de mettre en place des indemnités pour les étudiants salariés. Elle s'interroge par ailleurs sur le projet de garantie universelle des loyers proposé par Cécile Duflot. Soulignant que les aides pour les jeunes n'étaient pas actuellement suffisantes pour éviter la reproduction sociale et garantir l'égalité des chances, Mathilde Boudon demande au Président comment justifier la proposition de suppression des APL pour les étudiants non boursiers.

M. le Président de la République :

L'autonomie des jeunes est essentielle pour tous les jeunes : pour les jeunes les plus favorisés et à fortiori pour les jeunes dont les parents ne peuvent pas les accompagner dans leur parcours universitaire.

Au-delà de l'autonomie, l'égalité est un second principe, en particulier à l'école. Les inégalités sociales ne doivent pas entrer à l'école et entraver la réalisation de la promesse républicaine. Pour cette nouvelle génération, les cartes doivent pouvoir être rebattues.

- Sur la première question du cumul des études et du salariat, il existait une inégalité de plus, générationnelle celle-là, qui empêchait les jeunes d'avoir accès dans les faits au RSA activité. La création de la prime d'activité, projet de loi qui va être déposé en juillet à

l'Assemblée, sera accessible à tous les résidents en France qui travaillent, mais ne travaillent pas suffisamment pour vivre de leur salaire. Là encore il ne s'agit pas d'une prestation, d'une assistance, mais d'une incitation à l'emploi. Il ne sera pas tenu compte des ressources des parents mais seulement des heures travaillées. Elle sera donc ouverte aux étudiants, à condition qu'ils aient travaillé un nombre suffisant d'heures.

- Sur la deuxième question relative au logement. La garantie universelle des loyers visait à faire de l'Etat la caution des loyers étudiants, pour les étudiants dont les parents ne pourraient pas cautionner la location. Cette garantie sera mise en place en contrepartie d'une légère cotisation.

- La proposition de suppression des APL aux étudiants non boursiers quant à elle n'était pas soutenue par le gouvernement.

Clara Merigot, (adhérente à l'Unef, étudiante et salariée en parallèle). Clara Merigot se réjouit de l'ouverture de la prime d'activité aux jeunes en formation, non seulement c'est une bonne chose pour leur qualité de vie, mais surtout cela permet de les faire entrer dans le droit commun, ce qui n'était pas le cas auparavant. Elle s'interroge cependant sur la limite fixée pour l'accès à cette future prime d'activité. Le salaire de 900€ lui semble démesuré. Inévitablement les étudiants qui ne toucheront plus la prime de pôle emploi, et qui en plus n'atteindront pas le pallier d'accès à la prime d'activité, se trouveront moins bien lotis et précarisés. De même le problème se pose aussi des étudiants qui ne peuvent pas matériellement travailler en parallèle de leurs études. Clara Merigot demande quelle solution est envisageable pour eux, sachant qu'aucune réforme des aides sociales n'est annoncée.

M. le Président de la République :

Tout d'abord les étudiants ne doivent pas nécessairement travailler pour mener à bien leur parcours universitaire. François Hollande a augmenté le nombre de bourses ainsi que le montant des bourses pour les étudiants les plus défavorisés.

Il est impossible de considérer comme un statut d'être un étudiant et salarié bien que pour certains ce soit inévitable. Pour pouvoir soutenir et encourager les jeunes étudiants qui doivent travailler la prime d'activité a été mise en place.

Le seuil de la prime d'activité qui est de 80% du SMIC est effectivement restrictif, cependant il était impossible de distinguer le seuil pour les étudiants de celui des autres salariés.

La précarité est réellement le principal problème pour les jeunes. L'entrée dans la vie active avec un contrat à durée indéterminée a été repoussée dans le temps. Il faut modifier les mécanismes d'entrée sur le marché du travail pour permettre aux jeunes de se projeter dans ce marché et pour les employeurs de pouvoir tirer le maximum de leurs potentiels.

Mathieu Fleury (ex enfant pris en charge par l'ASE et bénéficiaire d'un contrat jeune majeur, membre du conseil régional des jeunes en IDF)

Mathieu Fleury explique qu'il a bénéficié du contrat jeune majeur, cependant cette aide s'est arrêtée brusquement à ses 21 ans alors qu'il était en formation BTS. Il regrette par ailleurs le caractère inégalitaire du contrat jeune majeur à l'égard des jeunes, en fonction des structures dont ils dépendent. En effet, tous les jeunes qui en sont bénéficiaires ne bénéficient pas des mêmes ressources et du même suivi. Depuis la fin de ses études,

l'entrée sur le marché du travail est difficile. Le monde associatif lui a permis de trouver un soutien après l'abandon des pouvoirs publics. Mathieu Fleury demande comment mieux accompagner les jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE) vers une autonomie réelle.

M. le Président de la République :

Peu de jeunes de l'ASE s'expriment sur ce parcours, ils s'estiment comme en dette contre la société, alors que c'est la société qui est en dette. Pour ces jeunes sans famille, le seul soutien est celui du conseil départemental qui s'occupe de l'aide à l'enfance. En fonction des départements les pris en charge par l'ASE ne bénéficient effectivement pas des mêmes prestations. Pour ces personnes les plus touchées par les inégalités, des inégalités dans le service public viennent aggraver la situation.

Des études des pouvoirs publics ont montré que les enfants de l'ASE se trouvaient souvent en difficultés financières dans leurs vies d'adultes. Beaucoup de personnes sans abris étaient même passées par l'aide sociale à l'enfance. Le contrat jeune majeur ne peut pas s'arrêter à la date d'anniversaire, mais doit accompagner le jeune jusqu'à la fin du processus de formation. Une proposition de loi, celle-là soutenue par le gouvernement, va permettre l'accompagnement des jeunes de l'ASE pour que cela devienne une chance et non pas une charge pour le jeune d'être issu de l'ASE.

Noria Boubaaya (Unis-cité, titulaire d'un CAP couture décors) :

Noria Boubaaya a effectué un service civique au sein de l'association Unis Cité de Toulouse. Ce dispositif permet une mixité sociale pour les participants qui est très riche. Tout d'abord, des remerciements sont adressés au Président pour son soutien au service civique. Cependant, le service civique demeure difficile d'accès et peu connu pour les jeunes des quartiers, les jeunes sans diplôme ou ceux qui n'ont pas tous les codes. Ainsi elle demande comment en ouvrir l'accès à tous les jeunes, en particulier à ceux qui ne sont pas informés de l'existence de ce dispositif.

M. le Président de la République :

Le service civique était resté un « club » assez fermé (25 à 30 000 participants l'année dernière). Durant son mandat François Hollande l'a élargi à plus de jeunes entre 18 et 25 ans. Il reste vrai que ce service civique qui est ouvert à tous les jeunes, n'est pas toujours bien connu d'eux.

Encore une fois, le Président réaffirme son projet de renforcer la JAPD, qui vise aujourd'hui principalement au recensement, dans son rôle d'information sur tous les dispositifs, notamment le service civique. Chaque jeune qui en fera la demande pourra faire un service civique qui est universel. Les jeunes auront aussi la possibilité de proposer des missions de service civique.

Elise Nerbusson : (membre du MRJC, originaire d'une commune de huit habitants dans les Deux Sèvres, salariée d'une coopérative de bois).

Elise Nerbusson souligne que la limitation de la mobilité et, à fortiori de l'autonomie, est très importante pour les jeunes dans les milieux ruraux. Le problème de liaison de certains villages pose donc un problème de conformité avec le principe d'égalité. L'aménagement du territoire donne une primauté à la liaison entre les grandes

agglomérations (lignes ferroviaires ne s'arrêtant plus dans certains villages par exemple).

L'aménagement du territoire n'est-il pas pensé en sens unique en faveur des métropoles et des grandes villes ? La jeunesse et le monde associatif devraient être mis à contribution dans l'élaboration des politiques d'aménagement du territoire en faveur des espaces ruraux.

M. le Président de la République :

Les mêmes principes valent, que l'on habite un territoire rural ou urbain. Le transport scolaire par exemple est assuré par les services départementaux, il coûte cher et n'est pas rentable mais c'est un service public essentiel. Que proposer à des jeunes dans le milieu rural ?

Le numérique change beaucoup la liaison avec le monde rural. Les territoires ruraux doivent avoir aussi des lieux d'engagement et d'expression. A cet égard le service civique peut être un moyen de lutte contre l'isolement. Les mouvements associatifs plus généralement jouent un rôle très important.

La fragmentation entre les espaces urbains et ruraux, et aussi entre la métropole et l'outre-mer, ou alors à l'intérieur des espaces urbains doit être combattue. L'unité, la solidarité, de tous les territoires doit permettre de rassembler le pays et de dépasser le sentiment de malaise et d'inégalité. Ce combat pour la solidarité et l'unité est celui des jeunes.

Cette journée a été close par une allocution de François Hollande, Président de la République française Le texte complet du discours est disponible en ligne:

<http://www.elysee.fr/chronologie/#e9300,2015-05-06,d-placement-au-conseil-conomique-social-et-environnemental-cese->

Le Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publique (LIEPP) de Sciences Po est un laboratoire d'excellence (Labex). Ce projet est distingué par le jury scientifique international désigné par l'Agence nationale de la recherche (ANR). Il est financé dans le cadre des investissements d'avenir. (ANR-11-LABX-0091, ANR-11-IDEX-0005-02)

www.sciencespo.fr/liepp

Sciences Po - LIEPP , 27 rue Saint Guillaume, 75007 Paris – tél : 01.45.49.83.61 - liepp@sciencespo.fr



Le conseil économique social et environnemental (CESE) est une assemblée constitutionnelle consultative. Par la représentation des principales activités économiques, sociale et environnementales, le CESE favorise la collaboration des différentes catégories socioprofessionnelles entre elles et assure leur participation à la définition et l'évaluation des politiques publiques. Il comprend un groupe d'organisations étudiantes et mouvements de jeunesse composé de 4 membres depuis 2010.

www.lecese.fr

CESE, 9 place d'Iéna, 75775 Paris cedex 16 – tél : 01.44.43.60.00 - contact@lecese.fr